

AR PREFECTURE

016-211601687-20151016-20151004D-DE
Regu le 21/10/2015

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

L'an deux mil quinze

Le 16 octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2015

PRESENTS : MMES COUTEAU – MOUNIER – PÉNIGAUD

MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER DESCOMBES –

BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES – ESTIENNE – FAURE

EXCUSES : MMES BOULAI – GAILHOUSTET

M SUTRE

POUVOIRS :

MME BOULAI a donné pouvoir à M BOISSIER DESCOMBES

MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M SAVIN

M SUTRE a donné pouvoir à M BOIVENT

Mme MOUNIER a été nommée secrétaire.

2015-10-04 D

Objet : CEJ – Validation des données d'activités et budgets finaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2^{ème} génération, signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente (CAF), a expiré fin 2014.

Son renouvellement est effectué dans le cadre du CEJ 3^{ème} génération, pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018.

Suite aux différents travaux réalisés entre les services de la CAF, le service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Braconne et Charente (compétente pour la mise en œuvre de ce contrat en partenariat avec les communes du territoire) et les élus référents à l'enfance jeunesse de la commune de JAULDES afin de poursuivre la réflexion et les actions menées dans le cadre des fiches projets : ALSH de JAULDES (périscolaire et extrascolaire),

Vu les données d'activités et budgets prévisionnels (voir documents joints à la délibération),

Vu l'exposé fait par Monsieur BOIVENT,

Considérant qu'il y a lieu de reconduire une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente,

AR PREFECTURE

016-211601687-20151016-20151004D-DE
Regu le 21/10/2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte de s'engager sur l'action indiquée ci-dessus, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse Braconne et Charente
- Autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse Braconne et Charente

Fait à Jauldes, le 19 octobre 2015

Le Maire

Eric SAVIN

